



La société francilienne face à la crise

Contribution
Covid-19
1 / 5

Juillet 2020

Panser la crise autrement pour refaire société

La crise sanitaire engendrée par le Covid-19 ainsi que le confinement sont venus bouleverser la vie sociale et économique de la France dont, avec une virulence particulière, la région Ile-de-France.

A partir du 17 mars (début du confinement) et bien au-delà du 11 mai (début du déconfinement progressif), les Franciliennes et les Franciliens ont dû adapter leurs vies à une situation inconnue, source d'angoisses et de difficultés pour nombre d'entre eux.

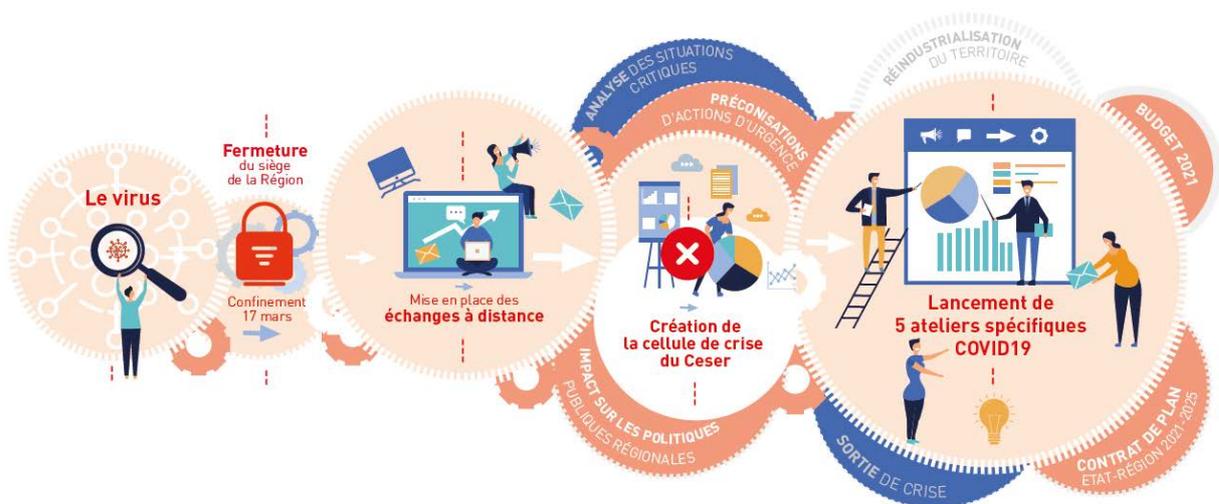
Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France s'est aussi adapté à cette situation inédite : il a installé une cellule de crise, instance délibérante, qui a décidé, dès le début du mois d'avril, de suspendre ses travaux et de réorganiser son activité.

En effet, dès le 26 mars 2020, invitée par la cellule de crise, la Présidente de la Région Ile-de-France affirmait son souhait d'associer le Ceser à la réflexion sur la crise et sur ses conséquences.

Elle saisissait officiellement le Ceser pour qu'il lui fasse des recommandations en vue d'accompagner les Franciliennes et les Franciliens pour surmonter les difficultés humaines, sociales et économiques auxquelles ils sont confrontés et afin de relancer l'économie en Ile-de-France.

Le Ceser a donc traité cinq thématiques, qui ont donné lieu à la création de cinq ateliers faisant écho aux sollicitations précises de la Présidente de la Région.

Les membres du Ceser ont pu travailler à distance grâce aux outils numériques et ainsi traiter des lourds enjeux auxquels la collectivité régionale doit faire face à court et moyen termes.



L'Atelier 1 porte sur la société francilienne face à la crise. Cet atelier traite de la manière dont la société civile réagit à celle-ci et les conclusions à en tirer.

L'Atelier 2 traite de la façon dont la Région peut mieux s'organiser et se préparer aux différentes situations de crise, qu'elle soit sanitaire, sociale, environnementale ou économique.

L'Atelier 3 a travaillé à la redéfinition de politiques régionales pour vivre autrement, après la crise, en adaptant ces politiques.

L'Atelier 4 propose des pistes au Conseil régional pour aider à la ré-industrialisation du territoire francilien.

L'Atelier 5 évalue les marges de manœuvre de la Région dans son budget et dans sa contractualisation avec l'Etat (notamment dans le cadre du CPER) pour participer à la relance de la région et du pays.

Les cinq documents produits par nos Ateliers sont des contributions, les conditions matérielles, techniques et juridiques n'ayant pas été réunies pour que le Ceser puisse procéder à la validation, en bonne et due forme d'un Avis, comme c'est le cas dans le cours habituel des choses.

Ces contributions, finalisées et validées par la cellule de crise du Ceser, sont donc une première réponse aux saisines de la Présidente de la Région. A la rentrée de septembre 2020, elles seront soumises à l'approbation des 190 membres du Ceser, pour que chacune d'elles devienne pleinement, si l'Assemblée du Ceser le décide, un Avis.

Atelier 1 : la société civile francilienne face à la crise

Synthèse des propositions

1. Protection des personnes et lien social

- Favoriser l'accompagnement social des personnes sans domicile et en grande précarité, en pérennisant les aides alimentaires et les aides supplémentaires accordées au réseau Maisons Région solidaire ;
- Elaborer une stratégie de dépistage systématique des personnes précaires dans tous les lieux de vie (centres d'hébergement, hôtels, foyers, etc.) ;
- Encourager et renforcer les actions de médiation sociale en présentiel dans les QPV, afin de maintenir le lien social, notamment avec les jeunes, et de les sensibiliser aux gestes de distanciation physique ;
- Créer des places d'hébergement supplémentaires dédiées aux femmes victimes de violences avec ou sans enfants, en réservant des places spécifiques pour les très jeunes femmes ;
- Maintenir et développer de nouveaux lieux d'accueil, comme ce qui a été mis en place de manière expérimentale durant la crise sanitaire, en lien avec la recherche d'emploi ;
- Faciliter et coordonner l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment pour l'appropriation des gestes barrière.

2. Développement économique, emploi et insertion par le biais de l'économie

- Proposer aux TPE et aux PME un accompagnement de la Région et des chambres consulaires, d'une part dans leurs démarches avec les établissements bancaires et d'autre part dans leurs stratégies de communication afin de leur permettre de gagner en visibilité. Cela pourrait être complété par un accompagnement humain, visant à instaurer un dialogue pour diminuer les inquiétudes et faciliter le redémarrage ;
- Mettre en place un guichet régional unique et transversal pour les entreprises, en capacité de les orienter vers les outils existants mis en place par la Région ;
- Aider les entreprises qui n'ont pas eu accès aux dispositifs existants (notamment les SIAE) à relancer leur activité à court terme notamment *via* le fonds résilience ;
- Accélérer les délais de paiement des collectivités publiques aux entreprises ;
- Demander à l'Etat la mise en place d'un crédit d'impôt pour les petits bailleurs privés qui ne peuvent faire face à l'exonération des loyers ;
- Inclure rapidement dans tous les contrats d'assurance une garantie « catastrophe sanitaire » articulée sur le même principe que les catastrophes naturelles, avec un financement assureur/Etat moyennant cotisation ou taxes spécifiques ;
- Concernant la filière construction, encourager la relance des projets mis en arrêt par les collectivités, notamment en proposant à l'Etat d'octroyer des prêts bonifiés aux collectivités qui lanceraient des chantiers de travaux ;
- Mettre à disposition des télétravailleurs des lieux partagés dans les grands ensembles de logements (copropriétés, ensembles de logement social) afin d'améliorer les conditions de travail, notamment pour les salariés vivant en logement exigus.

3. Activités liées au fonctionnement de la Région : agriculture, transports

- Mettre en lien les offres et les demandes d'emplois saisonniers agricoles en Ile-de-France, en ciblant, entre-autres, les bassins d'emploi franciliens ;
- Permettre la mise en relation des producteurs franciliens et des sociétés de service, sur le même modèle que la plateforme d'aide alimentaire ;
- Encourager le développement de circuits courts et la multiplication des systèmes de vente directe de produits agricoles franciliens, notamment en augmentant le nombre de points relais par une aide couplée Etat-Région ;
- Inciter les usagers à ne pas emprunter les transports en commun aux heures de pointe dans les prochains mois, en encourageant le télétravail lorsqu'il est possible ainsi que la mise en place d'horaires décalés ;
- Pérenniser le renforcement des mesures de nettoyage, notamment dans les trains, et le rôle d'IDF Mobilités en matière de diffusion de bonnes pratiques (messages de prévention et d'incitation au port du masque) ;
- Maintenir les initiatives visant à la multiplication des pistes cyclables, en veillant à la continuité de ces dernières et à l'absence de conflits d'usage avec les piétons ;
- Clarifier le calendrier de livraison des chantiers en cours, notamment de la mise en service de la prolongation de la ligne 14 du métro ;
- Rejeter les possibilités de réduction du trafic et d'augmentation du tarif du Pass Navigo de vingt euros. Envisager d'autres options, comme de limiter l'augmentation au niveau de l'inflation ou de recourir à l'emprunt.

4. Education, enseignement supérieur et recherche et numérique

- Elaborer et distribuer un « kit de base » aux lycéens franciliens, afin qu'ils soient dotés équitablement (outil informatique, connexion de qualité et manuels papier de référence). Soutenir et financer la mise en place d'un poste spécifique de responsable informatique dans chaque lycée, entièrement dédié à la mise en route et à la maintenance des systèmes informatiques ;
- Permettre un accompagnement spécifique des lycéens qui ont échappé à l'enseignement à distance pendant le confinement, avec des dispositifs de remise à niveau et la possibilité d'un accompagnement psychologique ;
- Renforcer l'aide à l'orientation des lycéens par la création d'une ligne téléphonique dédiée dès cet été, en complément des plateformes numériques existantes (Oriane et Onisep) ;
- Faciliter le dialogue entre tous les acteurs (représentants des élèves, parents, enseignants, personnels et élus) au sein d'instances existantes telles que le CIAEN et le CAVL, pour préparer la rentrée scolaire 2020. En local, veiller à ce que les commissions hygiène et sécurité (CHS) se tiennent régulièrement ;
- Permettre la reprise physique de tous les élèves dès septembre 2020, en adaptant les locaux, en élaborant des dispositifs permettant un enseignement « mixte », en présentiel et à distance, et en renforçant les équipes d'entretien, de nettoyage et de restauration scolaire ;
- S'opposer à la disparition de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS), dont l'expertise en matière d'hygiène est importante en période de crise sanitaire ;
- Coupler l'aide nationale de 200 euros versée aux étudiants et aux jeunes précaires avec une aide régionale du même montant ;
- En partenariat avec l'Etat et les Universités, contribuer à la réouverture des bibliothèques universitaires en leur donnant les moyens d'accueillir leurs usagers dans le respect des conditions sanitaires en vigueur, via le recrutement de personnels (permettant ainsi d'étendre les créneaux horaires et de procéder au nettoyage nécessaire) ;
- Renforcer la visibilité de la plateforme régionale « Ensemble pour l'emploi » auprès des étudiants et des employeurs ;

- Permettre la réouverture de tous les laboratoires et centres documentaires en Ile-de-France, dans le respect des normes sanitaires ;
- Prolonger les allocations doctorales régionales d'une durée au moins égale à la durée d'arrêt effectif des travaux.

5. Culture, tourisme, sports et loisirs

- Mettre en place une campagne de communication physique et numérique pour valoriser le patrimoine culturel et touristique, afin d'encourager la reprise des secteurs ;
- Mettre en place un label sanitaire permettant de rassurer les publics des lieux culturels et touristiques lors de leur réouverture, certifiant que les règles sanitaires y sont respectées ;
- Concernant les aides accordées aux compagnies théâtrales, conserver comme référence le nombre de représentations données en 2019 (ne pas prendre en compte 2020), afin que les compagnies ne subissent pas de baisse de leurs subventions régionales ;
- Mettre en place un chèque-culture régional sur le modèle des chèques-vacances pour les Franciliens, s'appliquant uniquement en Ile-de-France, afin de soutenir les acteurs du secteur et de recréer du lien social autour de la culture ;
- Organiser des Assises régionales de la culture à la rentrée 2020 regroupant l'ensemble des acteurs culturels soutenus par la Région ;
- Mettre en place une campagne de communication physique et numérique valorisant le patrimoine touristique de la Région Ile-de-France, à destination des Franciliens mais aussi des touristes français des autres régions ;
- Valoriser l'intérêt touristique des îles de loisirs de la Région, en développant plus largement les événements culturels et sportifs existants ;
- Mettre en place une aide matérielle permettant le respect des gestes barrières dans les clubs sportifs ;
- Réaliser une campagne de communication pour inciter les Franciliens à renouveler leur adhésion au sein de leur club sportif ;
- Mettre en place des stages sportifs en plein air subventionnés par la Région pendant l'été, pour permettre la découverte de nouvelles activités sportives afin d'encourager les nouvelles adhésions sportifs ;
- Développer massivement le « sport bien être » pour tous, via la promotion et l'organisation de cours collectifs de découverte en plein air, dans des espaces prêtés par les collectivités franciliennes, avec des systèmes d'adhésion souples.

Sommaire

1 Introduction	2
1.1 Diagnostic par thèmes	4
1.1.1 Protection des personnes et lien social	4
1.1.2 Développement économique, emploi et insertion par le biais de l'économie	5
1.1.3 Activités liées au fonctionnement de la Région	6
1.1.4 Education, enseignement supérieur et recherche et numérique.....	8
1.1.5 Culture, tourisme, sports et loisirs.....	9
1.2 Analyse et propositions	12
1.2.1 Protection des personnes et lien social	12
1.2.2 Développement économique	14
1.2.3 Agriculture.....	16
1.2.4 Transports.....	17
1.2.5 Education.....	18
1.2.6 Enseignement supérieur et recherche	20
1.2.7 Culture	21
1.2.8 Tourisme.....	22
1.2.9 Sports	24

1 Introduction

L'Île-de-France particulièrement touchée par l'épidémie

La crise sanitaire qui a frappé le monde entier n'a pas épargné l'Île-de-France. En effet, la région capitale a été la région de France la plus touchée par la pandémie de Covid-19. Très rapidement, la crise sanitaire s'est transformée en une crise économique et sociale d'une ampleur sans précédent. L'économie francilienne s'est brusquement arrêtée à la mi-mars et des secteurs entiers ont été impactés, comme le tourisme, la culture et le commerce.

Les Franciliens, qui sont majoritairement restés dans la région durant cette période, ont globalement bien vécu le confinement. Il demeure néanmoins que cette expérience a été difficile pour 17 % d'entre eux¹, notamment pour les personnes en situation de précarité, celles qui vivaient nombreuses dans un logement et celles qui avaient l'obligation de se rendre sur leur lieu de travail.

Les réponses apportées au niveau régional

Face à cette situation inédite, la Région s'est mobilisée pour répondre aux urgences en engageant, dès le début de l'épidémie, des actions et des dépenses exceptionnelles à destination des Franciliens, notamment des plus vulnérables et des professionnels de santé.

A mesure de la gravité de la crise, les dispositifs et initiatives régionales ont été adaptés, renforcés et multipliés, afin de soutenir et de faire face aux difficultés des populations, des entreprises et des organisations franciliennes.

Depuis l'annonce du déconfinement national le 11 mai, la Région se consacre désormais à l'accompagnement ciblé de la sortie de crise. C'est l'objet de l'acte I du plan de relance et de redressement de l'économie, adopté par le Conseil régional le 11 juin 2020. Ce plan s'articule autour de quatre axes : l'aide aux entreprises et à l'innovation, la lutte contre le chômage et l'accélération du retour à l'emploi, la lutte contre la précarité et le soutien au pouvoir d'achat, ainsi que la relance écologique.

L'articulation entre les différents niveaux d'action publique

L'ensemble de ces aides régionales a été élaboré de manière complémentaire aux mesures nationales mises en œuvre depuis le début de la période d'épidémie et de confinement (comme le chômage partiel ou le report du paiement des cotisations et des impôts). L'articulation de l'action publique entre l'Etat et la Région a effectivement été nécessaire pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire.

Ainsi, plus largement, l'épreuve du coronavirus interroge la décentralisation et la déconcentration. En effet, l'échelon régional s'est révélé adapté pour répondre aux besoins des Franciliens et mobiliser les ressources disponibles à moyenne échelle. En situation de crise, cet échelon favorise la proximité entre toutes les parties prenantes.

Néanmoins, la multiplicité des acteurs et notamment des collectivités territoriales qui interviennent sur un même territoire peut brouiller la répartition des compétences et conduire à diluer les responsabilités.

¹ Institut Paris Région, juin 2020

Ainsi, les mesures d'accompagnement de la sortie de crise mises en place à différents échelons méritent d'être appréhendées dans leur globalité, l'enjeu se situant au niveau de leur cohérence d'ensemble.

L'expression de la société civile francilienne

Le premier Atelier du Ceser « la société francilienne face à la crise », a pour finalité d'établir un état des lieux structuré de l'impact de la crise sur la société civile francilienne, en recensant ses préoccupations, en évaluant la pertinence des premières mesures d'urgences et en proposant des pistes de sortie de crise.

Les réflexions de ce premier Atelier ont été alimentées par les remontées d'information des conseillers, fortement impliqués dans leurs réseaux professionnels, syndicaux, associatifs et personnels, et qui ont ainsi connaissance des diverses situations vécues par les Franciliens en confinement. Ils se sont mobilisés pour relayer des points de vigilances et d'alertes ou à l'inverse, pour souligner la justesse de certaines mesures. Le regroupement de leurs connaissances et expériences de terrain a permis de dégager une vision d'ensemble des problématiques rencontrées par les Franciliens en cette période de crise.

Des travaux organisés en deux temps

Dans un premier temps, le Ceser a souhaité présenter la synthèse des remontées d'informations de la société civile organisée, qui a été consultée tout au long de la période de crise sanitaire. Cette consultation avait pour objectif de cibler les difficultés traversées par les citoyens franciliens, puis de les regrouper et de les organiser par secteurs, afin d'établir un diagnostic général de l'impact de la pandémie et du confinement en Ile-de-France. Conformément aux préoccupations des Franciliens, la protection de la santé des personnes a été placée comme préalable à toute sortie de crise, avec la protection sociale comme corollaire.

Dans un second temps, les travaux ont été dédiés à l'analyse et aux propositions sectorielles de sortie de crise. Dans sa démarche analytique, le Ceser a d'une part souhaité souligner les initiatives qu'il a jugées pertinentes pour répondre aux enjeux de la crise, en Ile-de-France comme dans d'autres territoires. D'autre part, les travaux ont pour ambition de mettre en évidence les potentiels déficits dans les aides et soutiens apportés. A partir de l'ensemble de ces éléments, plusieurs préconisations ont été formulées pour aider l'Exécutif régional à répondre à ces manques et à organiser la sortie de crise.

1.1 DIAGNOSTIC PAR THÈMES

Cette première partie des travaux vise à établir un diagnostic par thématiques, afin d'identifier les enjeux prioritaires de sortie de crise dans différents secteurs-clés². Ce diagnostic s'appuie sur une remontée d'informations et d'alertes exprimées par les conseillers du Ceser et les organisations franciliennes qu'ils représentent.

1.1.1 Protection des personnes et lien social

En cette période d'épidémie de Covid-19, la principale préoccupation des organisations franciliennes est la sécurité sanitaire sur le territoire régional. Dès lors, la distribution de masques et d'équipements de protection sanitaire (gels hydroalcooliques, gants, blouses, etc.), notamment à destination des personnels soignants, en est une composante essentielle. La Région est d'ailleurs fortement mobilisée en ce sens depuis les premières semaines du confinement, et joue un rôle important dans la commande et la redistribution de ces équipements.

L'ARS Ile-de-France, relais de l'Etat en région en matière de santé, remplit une double mission pour assurer la sécurité sanitaire : elle est en charge du repérage des patients contaminés et des hôpitaux du territoire dans leur gestion de l'afflux des malades et l'organisation de l'offre de soins.

Le Ceser relève la pertinence de la publication de l'avis de la Conférence nationale de santé publié le 15 avril 2020³, qui met en évidence la nécessité d'une coordination étroite entre l'ARS et les instances de démocratie en santé, les partenaires sociaux et les associations d'usagers. La démocratisation des arbitrages conditionne en effet la qualité des mesures prises.

Plus largement, l'enjeu prioritaire de la sortie de crise est d'assurer la protection de l'ensemble des personnes face aux conséquences sanitaires et sociales de la pandémie, sans distinction.

En effet, le confinement a eu des conséquences différenciées selon les situations sociale, professionnelle, familiale ou encore économique des Franciliens. Il a conduit à accroître les inégalités et à aggraver les fragilités (fracture numérique, logements en suroccupation, isolement). Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité ont été particulièrement touchées et sont susceptibles de rencontrer des difficultés persistantes lors de la sortie de crise. Une problématique particulière concerne les personnes sans domicile et leur accompagnement.

La pénurie alimentaire, qui a fortement touché certains foyers notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), symbolise ces inégalités de situation face au confinement.

En effet, dès le mois de mars, les associations intervenant dans la distribution alimentaire se sont mobilisées sur l'ensemble du territoire régional. Néanmoins, elles ont été confrontées à l'augmentation du nombre de demandeurs extrêmement rapide et croissante au fil des jours.

² Une attention particulière est portée aux secteurs relevant des compétences régionales, définies par la loi NOTRe : les transports, l'enseignement secondaire et supérieur, la formation professionnelle, le développement économique et l'agriculture (compétences exclusives de la Région) mais aussi la culture, le sport, le tourisme et l'éducation populaire (compétences partagées avec d'autres collectivités)

³ Conférence nationale de Santé, avril 2020

Ce phénomène peut notamment s'expliquer par la demande massive de familles confinées avec enfants, qui ne bénéficient plus de repas à la cantine, mais aussi d'étudiants, les restaurants universitaires étant fermés, ou encore d'actifs ayant des emplois précaires.

Les associations ont rencontré des difficultés pour répondre à cette augmentation des demandeurs, difficultés accentuées par la non-disponibilité des bénévoles du fait du confinement (notamment des seniors), de l'insuffisance de volume des stocks et de difficultés de réapprovisionnement.

Depuis le 11 mai, la situation s'est en partie stabilisée à Paris. Cependant, les associations s'inquiètent de cette montée en charge inédite pour les mois à venir, en priorité pour l'été, période pendant laquelle les bénévoles sont moins nombreux, mais également à plus long terme, au regard des licenciements qui pourraient intervenir pour les personnes en grande précarité.

La crise sanitaire a également eu pour conséquence d'accentuer des inégalités femmes-hommes.

En effet, le confinement a entraîné une surexposition des femmes au risque sanitaire. Un grand nombre de métiers précarisés, essentiels au fonctionnement de la société (agents de caisse, aides-soignants, infirmiers) ont pour caractéristique d'être largement féminisés. Dès lors, les salariées exerçant ces activités ont été particulièrement exposées au risque de virus, le plus souvent sans compensation financière.

En outre, tout secteur confondu, le télétravail semble avoir davantage pénalisé les femmes, en Ile-de-France comme au niveau national. D'après une étude de l'Ugict⁴, elles sont plus nombreuses à déclarer devoir s'occuper en parallèle de leurs enfants et des tâches ménagères, et devoir y consacrer un temps supérieur.

Par ailleurs, le confinement a renforcé les risques de violences conjugales et intrafamiliales. Dans ce cadre, la prise en charge des besoins d'accompagnement et de mise en sécurité des femmes et des enfants victimes est indispensable pour accompagner la sortie de crise.

1.1.2 Développement économique, emploi et insertion par le biais de l'économie

Avec le confinement, 63 % des entreprises franciliennes ont connu un arrêt total de leur activité, d'après une étude des services de l'Etat et des chambres consulaires⁵.

Tous les secteurs économiques sont touchés mais les filières de l'immobilier, du tourisme, de la construction (BTP) le sont particulièrement, ainsi que le commerce de détail non alimentaire et les services de proximité.

D'après un sondage⁶ réalisé par la Région, près de 65 % des entreprises franciliennes interrogées expriment rencontrer des difficultés de trésorerie. Cela peut s'expliquer par le fait que le tissu productif francilien regroupe un grand nombre de micro-entreprises, ou de très petites entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 10 salariés (94 % des établissements en Ile-de-France).

Par ailleurs, selon ce même sondage, près de la moitié des entreprises franciliennes jugent que les mesures annoncées par les pouvoirs publics ne sont pas suffisamment simples à

⁴ Ugict (la CGT pour les Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de maîtrise), mai 2020

⁵ Direccte, CRMA, CCI, Cabinet EY, 14 mai 2020

⁶ Région Ile-de-France, « Quel impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'activité économique ? Enquête auprès des entreprises franciliennes », sondage mené entre le 8 et le 14 avril 2020

mettre en œuvre, du fait de lourdes procédures administratives. En outre, deux tiers des entreprises interrogées rencontrent des difficultés pour appliquer les prescriptions sanitaires.

Du côté des salariés, l'Ile-de-France compte plus de 6,3 millions d'emploi, dont 31 % sont situés à Paris⁷. Les activités scientifiques et techniques sont fortement représentées dans la région (18 % des emplois franciliens). Le commerce regroupe ensuite 12 % des emplois régionaux, devant l'administration publique (10 %), l'industrie (7 %) et les activités d'information et de communication (7 %).

Un grand nombre de salariés a été placé en chômage partiel depuis le 17 mars, notamment dans les filières du tourisme, de l'automobile, du commerce, de l'industrie et de la construction⁸. A titre d'exemple, pour la filière construction, l'Ile-de-France est la région de France la plus touchée par le recours au chômage partiel, puisqu'elle concentre à elle seule 20,3 % des demandes et presque 24 % des salariés concernés⁹.

L'Ile-de-France enregistre également un taux de chômage très important durant le confinement, en raison d'une chute du nombre de sorties de Pôle Emploi de l'ordre de 37,2 % au niveau régional et allant jusqu'à -44 % en Seine-Saint-Denis¹⁰, en avril 2020.

Les employeurs inclusifs, notamment les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et les entreprises adaptées (EA), rencontrent des préoccupations particulières pour assurer la continuité de l'accompagnement social des personnes en réinsertion professionnelle. Les accompagnants sociaux ne disposent pas toujours des outils techniques nécessaires pour maintenir leur accompagnement et l'insertion professionnelle des publics concernés risque fortement d'être retardée dans ce contexte.

Enfin, le télétravail a été étendu en vertu de l'urgence sanitaire à de nombreux salariés et entreprises qui ne le pratiquaient pas auparavant, et se poursuit souvent après le 11 mai. Le Ceser signale à ce sujet que de nombreux salariés ne sont pas suffisamment équipés (absence de siège ergonomique voire d'ordinateur professionnel, frais de connexion ou de téléphone non pris en charge). Par ailleurs, les horaires de travail et le droit à la déconnexion ne sont pas toujours suffisamment respectés dans ce contexte.

1.1.3 Activités liées au fonctionnement de la Région

1.1.3.1 Agriculture

Au regard du caractère vital des activités agricoles, il ne peut y avoir d'interruption de leur activité. Néanmoins, la période de confinement a entraîné la fermeture des marchés et d'un grand nombre de points de vente chez les producteurs.

Au sein de la filière horticulture-pépinière, qui représente 120 structures et environ 660 emplois en Ile-de-France, la crise sanitaire a entraîné une destruction totale des invendus et une impossibilité de toute prolongation du cycle de culture.

Par ailleurs, les filières élevages et grandes cultures ont été largement déstabilisées par le ralentissement du fonctionnement des usines, ce qui a impacté l'industrie agroalimentaire.

La filière bio-carburant a quant à elle fait face à une chute d'éthanol et de diester, liée à la baisse du prix du pétrole et à la faible circulation de véhicules en période de confinement.

⁷ Atelier parisien d'urbanisme (chiffres de 2017), mai 2020

⁸ Direccte, CRMA, CCI, Cabinet EY, 14 mai 2020

⁹ Cellule économique régionale de la construction (CERC), mai 2020

¹⁰ DARES – Pôle Emploi, données CVS-CJO, mai 2020

L'agritourisme a également été fortement impacté puisque la crise a entraîné la fermeture des fermes pédagogiques, des gîtes, des fermes auberges ou encore, des salles de réceptions. Le secteur des centres équestres a lui aussi dû faire face à une période d'inactivité de deux mois. Les difficultés rencontrées dans ces deux domaines, souvent sources de revenu des agriculteurs, mettent en grand danger ces derniers.

A l'approche de la saison des récoltes, l'ouverture des cueillettes représente un véritable enjeu et doit s'organiser dans le respect des consignes de sécurité. Ce secteur a recours à de la main d'œuvre saisonnière, souvent étrangère. Les agriculteurs anticipent donc un risque de pénuries de travailleurs saisonniers.

La crise sanitaire a entraîné une forte mobilisation d'un grand nombre de bénévoles qui se sont organisés pour aider les producteurs et participer ainsi au maintien de l'activité. Cette mobilisation a tendance à décliner depuis la fin du confinement, les conditions de travail étant difficiles et les bénévoles reprenant pour beaucoup leur activité professionnelle.

Enfin, dans le contexte de crise, l'alimentation s'est recentrée sur le local. Cela a eu pour effet d'accroître l'attractivité des Franciliens pour les produits locaux, la vente directe et les circuits courts de distribution.

1.1.3.2 Transports

Lors du confinement, l'utilisation des transports en commun a été strictement limitée aux déplacements impérieux et indispensables. Les transports publics ont ainsi été quotidiennement empruntés par 500 000 utilisateurs dont l'activité hors de chez eux était nécessaire (personnels de santé, policiers, pompiers, agents de services publics, employés de supermarchés, etc.), contre près de 10 millions en temps normal.

Par ailleurs, la plupart des chantiers de la RATP ont été suspendus lors du confinement, à l'exception de certains travaux dont ceux d'automatisation de la ligne 4 et de prolongement de la ligne 14 du métro. Les chantiers de modernisation et de développement de SNCF réseau en Ile-de-France ont quant à eux été suspendus avant de redémarrer peu à peu en avril.

Depuis le 11 mai, les transports franciliens ont repris progressivement, avec environ 75 % de l'offre RATP disponible, et ont atteint les 100 % le 2 juin.

La reprise des transports s'est organisée de façon à permettre d'appliquer la distanciation physique et les mesures d'hygiène nécessaires. Dès lors, l'opérateur RATP a mis en place de nombreuses actions dont la distribution de masques aux détenteurs de Pass Navigo, l'installation de 300 distributeurs de gels hydroalcooliques dans les gares et stations de métros ainsi que le renforcement du nettoyage avec des brigades mobiles. Un marquage au sol permet également de limiter le nombre de voyageurs dans les transports, en gare, sur les quais ou dans les wagons.

La gestion des flux représentent un enjeu majeur de la sortie de crise dans le secteur des transports¹¹. Afin d'aider à désengorger le réseau des transports publics et d'éviter un report massif sur la voiture individuelle, un maillage des piste cyclables de transition a été mis en place en Ile-de-France par les services de l'Etat en lien avec les collectivités. De plus, à Paris, 50 km de lignes de bus temporaires seront créées d'ici l'été 2020.

¹¹ Journal du Grand Paris, 6 mai 2020

En vue de la sortie de crise, le Ceser note que le développement des bus paraît particulièrement pertinent pour permettre de renforcer la mobilité des Franciliens, notamment des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite ne pouvant se déplacer en vélo.

Au niveau financier, pour la RATP, la perte de recettes entre mi-mars et le 11 mai est estimée à 320 millions d'euros¹². Cette perte est partagée avec IDF Mobilités, également confrontée à une situation financière alarmante et risquant de ne plus être en mesure, à compter de fin août, de s'acquitter de sa contribution auprès de ses opérateurs (RATP, SNCF et bus du réseau Optile)¹³.

1.1.4 Education, enseignement supérieur et recherche et numérique

1.1.4.1 Education

La crise du Covid-19 a privé les lycéens de presque la moitié de leur année scolaire 2019-2020. Or, les trois années du lycée apparaissent comme cruciales pour l'avenir des jeunes car elles sont déterminantes pour la poursuite d'études supérieures.

En effet, pour les lycées généraux et technologiques, la fin de la seconde a sa problématique d'orientation, la fin de la classe de première a les épreuves de contrôle continu et devait mener aux épreuves anticipées du bac 2021 nouvelle formule, et la fin de la terminale a ses épreuves terminales du bac ancienne formule, « Parcoursup » et l'admission en études supérieures. Il s'agit donc de trois années stratégiques qui ont été fortement marquées par le confinement, chacune à son niveau.

L'impact de la suspension de l'enseignement en présentiel sur les lycéens de la voie professionnelle est encore plus important, puisque toutes les formations non tertiaires, en atelier, n'ont pu se poursuivre à distance.

Pour garantir la continuité pédagogique, plusieurs paramètres doivent être réunis, dont la qualité des supports et des logiciels, la connexion internet, le contenu, le pédagogue ou encore le médiateur-interface. Néanmoins, le confinement a conduit à aggraver les inégalités scolaires et la fracture numérique entre les élèves.

La capacité des parents et de la famille au sens large à accompagner et soutenir ses enfants dans cette "école à la maison" est l'autre point clef de cette différenciation sociale.

Aussi, un rapide décrochage scolaire a été observé pour les élèves les plus fragiles, les moins autonomes dans leur apprentissage, ou les plus bouleversés par une situation familiale complexe.

Enfin, le secteur de l'éducation populaire est également impacté par cette crise. Dotée d'une forte capacité de résilience interne, les grandes associations franciliennes d'éducation populaire ont globalement su s'adapter à échelle locale. Néanmoins, plusieurs questions restent en suspens, dont celle de l'organisation des activités et séjours planifiés lors des vacances d'été.

¹² Idem

¹³ Journal du Grand Paris, 26 mai 2020

1.1.4.2 Enseignement supérieur et recherche

Concernant l'enseignement supérieur, toutes les universités ont dû fermer leurs locaux aux étudiants et enseignants. Cette période de crise a conduit à accentuer l'isolement de certains étudiants et la précarisation de leur situation, faute de rémunération.

Le secteur de la recherche souffre également de ce confinement. En effet, la crise sanitaire a conduit à la fermeture des laboratoires qui ne travaillent pas directement sur le sujet du Covid-19. Certains chercheurs et doctorants ont vu leurs efforts de préparation anéantis par la fermeture des laboratoires et des centres documentaires, et n'ont pu accéder à leur terrain de recherche. Au moment de la reprise, nombreux d'entre eux auront perdu plusieurs mois, qu'ils ne pourront rattraper que si leurs contrats de travail sont prolongés d'une durée au moins égale à l'arrêt effectif des laboratoires.

1.1.5 Culture, tourisme, sports et loisirs

1.1.5.1 Culture

Les acteurs de l'évènementiel et de la culture en particulier ont été fortement touchés par l'arrêt du secteur engendré par les mesures de confinement. Ce secteur, caractérisé par un grand nombre de petites à très petites structures et de professionnels intermittents, connaissait déjà certaines difficultés avant la crise : baisse des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales pour le spectacle vivant, diminution des aides au cinéma du CNC¹⁴, situations précaires pour les intermittents et les petites sociétés de production, etc.

Depuis le 17 mars, date du confinement, l'arrêt contraint de la production et de la diffusion de nouvelles créations artistiques programmées en 2020 menace un grand nombre d'équipes artistiques de devoir cesser leur activité. De plus, l'annonce tardive de la date et des conditions de la reprise a posé de réelles difficultés, notamment organisationnelles, aux structures en mesure de rouvrir.

Le Ceser signale une problématique particulière concernant les intermittents. Une « année blanche » a été annoncée au niveau national, permettant à ceux qui possèdent déjà le statut d'intermittent du spectacle de le conserver jusqu'en août 2021, même sans avoir effectué leurs 507 ou 510 heures annuelles réglementaires. Cependant, ce dispositif ne sécurise que ceux qui bénéficiaient déjà du régime de l'intermittence. Or, ce régime se caractérise par un important taux de rotation des bénéficiaires, en fonction des saisons, des parcours individuels, des trajectoires artistiques, etc. Les artistes et techniciens qui n'ont pas pu ouvrir leurs droits avant le confinement ne peuvent donc pas bénéficier de cette mesure. Ces derniers sont soumis à une double peine, puisqu'ils ont été très majoritairement à l'arrêt durant le printemps et le début de l'été, saisons habituellement les plus lucratives de l'année.

Par ailleurs, les lieux culturels sont des lieux de rencontres et d'échanges, ayant également vocation à créer du lien social. Aussi, l'arrêt de l'activité a eu un impact sur le « vivre ensemble ».

Pour lutter contre le risque de rupture avec le public, l'offre culturelle sur internet s'est intensifiée durant le confinement. Cela a permis aux professionnels du secteur d'entretenir un lien virtuel avec leurs publics. Néanmoins, ces nouvelles pratiques transforment les habitudes des Franciliens en termes d'activités culturelles, phénomène qui doit être pris en compte durant les prochains mois de sortie de crise.

¹⁴ Centre national du cinéma et l'image animé

Enfin, les acteurs du patrimoine, tant les entreprises et artisans que les propriétaires privés, sont durement touchés par la crise et rencontrent des inquiétudes quant aux conséquences du confinement sur leur activité, notamment pour la reprise des chantiers du patrimoine.

1.1.5.2 Tourisme

Le secteur du tourisme a été l'un des secteurs les plus frappés par la crise sanitaire en mars, avril et mai 2020, alors que plus d'un quart des dépenses des touristes en France bénéficie d'habitude à la région et que 260 000 emplois franciliens dépendent directement du tourisme.

Les hébergeurs de la région Ile-de-France ont perdu en moyenne 59 % de leur chiffre d'affaires en mars, 90 % en avril et 86 % en mai¹⁵. Les établissements de restauration, d'hébergement, d'activités touristiques au sens large ainsi que les lieux culturels ont en effet dû fermer dès le passage en stade 3 du plan épidémie : 77 % des établissements touristiques ont ainsi été fermés pendant la crise. Les établissements qui ont pu maintenir une activité sont ceux qui ont joué un rôle clef dans la gestion de la crise, en accueillant du personnel de santé, en hébergeant des personnes bloquées en Ile-de-France ou encore, en mettant en place l'accueil d'urgence des personnes sans domicile.

Si le confinement a été le moment le plus critique pour le secteur touristique, les conséquences se poursuivent au-delà. Ainsi, au mois de mai, 43 % des établissements touristiques ont rouvert, alors que 30 % n'ont pas été en mesure de déterminer leur date de reprise et que 5 % ont estimé ne pas pouvoir rouvrir avant septembre 2020. Par ailleurs, la fermeture des aéroports au cœur de la crise et le coup d'arrêt inédit au trafic aérien qui s'ensuit vont durablement priver la région des touristes étrangers, notamment hors Europe.

Le Ceser indique que l'impact de la crise sur le secteur du tourisme doit être analysé en lien avec d'autres secteurs, comme celui de la culture et du sport. En effet, les principaux attraits touristiques de la région Ile-de-France sont d'ordres culturels, patrimoniaux et sportifs, autant de secteurs qui ont été frappés à plus forte raison que les autres secteurs économiques puisqu'ils se développent dans des lieux considérés comme particulièrement à risque.

1.1.5.3 Sports

Les clubs sportifs professionnels et amateurs ont été mis totalement à l'arrêt à partir du 17 mars. L'impossibilité de respecter et de superviser la distanciation physique dans les espaces naturels, l'interdiction d'utiliser les transports pour se rendre sur son lieu d'exercice et l'interdiction des rassemblements sont autant de causes qui ont conduit à ralentir les activités sportives durablement, même au-delà de la date du déconfinement du 11 mai.

Les plus petites associations sportives ont été sévèrement touchées, puisque 70 % des structures à l'arrêt avaient un budget inférieur à 50 000 €¹⁶. Le secteur marchand (vente d'équipements sportifs, etc.) a été également impacté, mais dans une moindre mesure : 50 % des structures marchandes ont été en arrêt total et 36 % d'entre elles en arrêt partiel¹⁷. L'arrêt des compétitions et l'annulation des événements de fin de saison ont également eu de lourdes conséquences financières, estimées en moyenne à 8 000€ par association¹⁸.

¹⁵ Etude du Comité régional du tourisme en Ile-de-France

¹⁶ Le Mouvement Associatif, Recherches et Solidarités

¹⁷ Etude Union Sport & Cycle

¹⁸ Etude par La Centrale du Sport, Sport & Citoyenneté

Si certaines activités ont pu reprendre depuis le 11 mai, les restrictions dues aux gestes barrières à appliquer ont induit une différenciation entre les activités. Seules les activités sportives extérieures, réunissant moins de dix personnes et n'impliquant pas de proximité physique ont pu redémarrer à cette date. Ainsi, la reprise d'activité des sports nautiques individuels a été plus rapide que celle des sports de combat par exemple.

L'impact de l'arrêt de l'activité inquiète les associations sur leur situation économique, notamment dans les six prochains mois. En effet, de fortes craintes sont exprimées concernant une perte de revenus significative (baisse ou perte de subventions publiques et baisse des cotisations des adhérents) et des difficultés de trésorerie. De ces inquiétudes liées à la situation économique, découlent des besoins de soutien et d'accompagnements identifiés : maintien des partenariats financiers, des facilités de trésorerie, d'une assistance et d'une protection juridique, de la suspension des charges fixes, des sujets liés aux ressources humaines salariées et bénévoles ou encore, de l'organisation de la vie des associations à distance.

1.2 ANALYSE ET PROPOSITIONS

S'appuyant sur le précédent diagnostic sectoriel, cette partie analytique vise dans un premier temps à identifier les initiatives pertinentes qui méritent d'être encouragées, en Ile-de-France et dans d'autres territoires. Dans sa démarche d'analyse, le Ceser n'a pas cherché à établir une liste exhaustive de l'ensemble des mesures mises en œuvre, mais bien à pointer celles qu'il a jugées utiles ou intéressantes pour préparer et accompagner la sortie de crise.

Dans un second temps, cette partie des travaux vise à mettre en évidence les potentiels déficits dans les aides et soutiens apportés. A partir de l'ensemble de ces éléments, le Ceser a établi plusieurs préconisations pour aider l'exécutif régional à répondre à ces manques et à organiser la sortie de crise.

1.2.1 *Protection des personnes et lien social*

1.2.1.1 *Mesures à encourager*

Des initiatives franciliennes à encourager

Pour faire face à la crise sanitaire, la Région s'est mobilisée pour aider les collectivités et les entreprises franciliennes *via* sa centrale d'achat. Elle a ainsi commandé plus de 30 millions de masques de protection et les a distribués aux usagers de transports en commun, aux pharmacies, aux entreprises et aux collectivités d'Ile-de-France à destination des structures médicales, sociales et médico-sociales, ainsi qu'à l'ARS afin d'équiper les soignants et les Ehpad.

Par ailleurs, un programme d'aide alimentaire avec la Chambre d'agriculture va permettre à la Région de financer l'achat de produits agricoles et alimentaires par les associations caritatives directement auprès des agriculteurs régionaux. Cette aide doit permettre de lutter contre la précarité alimentaire en aidant les Franciliens qui rencontrent des difficultés à se nourrir.

En outre, les familles des lycées boursiers et demi-pensionnaires du public et du privé sous contrat vont recevoir une aide allant jusqu'à 100 euros, notamment pour pallier l'absence de cantine pendant le confinement.

Enfin, dans le cadre de l'acte I du plan de relance voté le 11 juin 2020, la Région engage 8 millions d'euros supplémentaires pour lutter contre l'exclusion aux côtés des acteurs associatifs et 4 millions d'euros pour le réseau Maison Région solidaire qui permet l'accueil des personnes sans-abris du métro.

D'autres initiatives régionales à souligner

La Région Grand Est a constitué dès le mois d'avril une société d'économie mixte (Sem) pour être en mesure d'acheter plusieurs millions de tests sérologiques du Covid-19 destinés aux territoires régionaux. Le capital de la Sem, d'un montant de 10 millions d'euros, a été réparti entre la Région, la Banque des territoires, un groupe bancaire et des collectivités du Grand Est.

La Région Normandie et Le Dôme (centre de recherche en sciences), en lien avec la Préfecture et l'ARS de Normandie, coordonnent un projet de production numérique à grande échelle de matériels de protection sanitaire. Ce projet vise à bâtir un modèle de production et diffusion rapide d'équipements (via l'utilisation de découpeuses lasers et d'imprimantes 3D) qui pourrait à terme être reproduit dans d'autres régions.

1.2.1.2 Manques et insuffisances

Dans le cadre de la mise à disposition des équipements de protection sanitaire, les organisations franciliennes signalent un manque de coordination et de clarté quant aux conditions de distribution de masques. Par ailleurs, le Ceser regrette que les masques distribués aient été jetables, contribuant ainsi à une pollution préoccupante des lieux publics et naturels du fait de l'incivisme. De plus, l'incinération finale de ces masques à usage unique et à base de matière plastique produit des composés polluants.

Concernant la lutte contre les fractures sociales, le Ceser alerte quant à la situation des personnes sans domicile : l'accompagnement social dont ils ont bénéficié risque de ne pas se prolonger. Le budget supplémentaire accordé au réseau Maisons Région solidaire constitue une première réponse encourageante à cette urgence sociale, méritant d'être encore élargie.

Par ailleurs, le Ceser insiste sur la nécessité de renforcer la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, notamment des très jeunes femmes sans enfant qui sortent souvent des dispositifs alors même qu'elles sont fortement touchées par les violences sexistes et sexuelles.

1.2.1.3 Propositions

- Favoriser l'accompagnement social des personnes sans domicile et en grande précarité, en pérennisant les aides alimentaires et les aides supplémentaires accordées au réseau Maisons Région solidaire ;
- Elaborer une stratégie de dépistage systématique des personnes précaires dans tous les lieux de vie (centres d'hébergement, hôtels, foyers, etc.) ;
- Encourager et renforcer les actions de médiation sociale en présentiel dans les QPV, afin de maintenir le lien social, notamment avec les jeunes, et de les sensibiliser aux gestes de distanciation physique ;
- Créer des places d'hébergement supplémentaires dédiées aux femmes victimes de violences avec ou sans enfants. Réserver des places spécifiques pour les très jeunes femmes, et permettre un accompagnement spécialisé et la mise en sécurité ;
- Maintenir et développer de nouveaux lieux d'accueil, comme ce qui a été mis en place de manière expérimentale durant la crise sanitaire (centres commerciaux, pharmacie, etc.), en lien avec la recherche d'emploi (Pôle emploi, Missions locales, etc.) ;
- Faciliter et coordonner l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment pour l'appropriation des gestes barrière.

1.2.2 Développement économique

1.2.2.1 Mesures à encourager

Des initiatives franciliennes à encourager

Sur le plan régional, plusieurs mesures ont été prises par l'Ile-de-France pour soutenir les entreprises et les filières, de manière complémentaire aux aides nationales.

Le Ceser relève la forte participation régionale au Fonds national de solidarité ainsi qu'au Fonds résilience Ile-de-France.

En effet, la Région participe d'une part à hauteur de 156 millions d'euros au Fonds national de solidarité, dédié aux entreprises qui peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 1 500 euros et d'un soutien complémentaire « anti-faillite » allant jusqu'à 5 000 euros.

D'autre part, pour soutenir la reprise des petites entreprises de moins de vingt salariés, des travailleurs indépendants, des micro-entrepreneurs et des professions libérales que la crise a mis en difficulté, la Région, la Banque des territoires et 70 collectivités franciliennes abondent au Fonds résilience Ile-de-France doté de 100 millions d'euros. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont également éligibles à ce fonds quelle que soit leur taille.

Par ailleurs, il est à noter que la Région et Bpifrance ont lancé le « Prêt Rebond » à taux zéro pour renforcer la trésorerie des TPE-PME.

Enfin, le Ceser souligne la mise en place de l'aide exceptionnelle «PM'up Covid-19 », subvention régionale visant à soutenir les projets d'entreprises franciliennes qui permettent de lutter contre la crise sanitaire ou de faciliter la reprise d'activité.

D'autres initiatives régionales à souligner

Dans d'autres territoires, certaines initiatives méritent d'être encouragées. Par exemple, la Région Auvergne Rhône-Alpes assure un soutien spécifique à certaines filières exposées dont le BTP via un fonds d'indemnisation pour couvrir les coûts fixes des chantiers suspendus et un plan de 150 millions d'euros, afin de relancer les chantiers dès la sortie de crise.

En outre, la Région Nouvelle Aquitaine a créé avec la Banque des Territoires un fonds de prêts pour l'économie de proximité géré par le réseau Initiative. Les prêts accordés sont compris entre 5 et 15 000 euros.

Par ailleurs, le plan « Former plutôt que licencier », lancé par la Région Occitanie, permet aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation.

1.2.2.2 Manques et insuffisances

Malgré l'importance des initiatives mises en place qui sont à poursuivre et valoriser, les organisations franciliennes témoignent de difficultés rencontrées par les plus petites entreprises pour accéder à certaines aides comme le Prêt garanti par l'Etat (PGE), notamment du fait de délais d'instruction trop longs ou des demandes de garanties trop complexes. Certaines entreprises signalent d'ailleurs faire face à des refus de la part des établissements bancaires. Beaucoup d'entre elles ont également fait face à une non-indemnisation de leurs pertes d'exploitation par les assurances.

Par ailleurs, certains secteurs rencontrent des problématiques particulières. C'est par exemple le cas des professionnels de la filière construction, qui sont confrontés à un ensemble de difficultés, notamment techniques (liées à l'approvisionnement en matériels), décisionnelles (pour obtenir les ordres de service d'arrêt puis de reprise des chantiers) et économiques (liées aux surcoûts induits par les mesures sanitaires et/ou l'ajournement des chantiers). Depuis le déconfinement, l'un des principaux freins à la reprise de l'activité est la faiblesse de la demande, qui se manifeste par un manque de commandes publiques et privées et par des refus de réouverture de chantiers.

Les structures de l'insertion par l'activité économique, notamment celles œuvrant dans le bâtiment, la restauration collective et le ramassage et traitement des déchets, rencontrent également des problématiques spécifiques, notamment en matière de mise en place des mesures sanitaires. De plus, ces structures se trouvent souvent exclues de certaines aides, notamment du dispositif PM'up lorsque leurs effectifs sont trop élevés, ce qui est fréquent de par la nature de leurs activités, ou encore du dispositif TP'up, lorsqu'elles souhaitent financer des projets qui ne se destinent pas à la croissance.

Enfin, pour faire face aux pertes des commerçants causées par le confinement, des exonérations de loyers pouvant aller jusqu'à six mois ont été prévues par la mairie de Paris. Néanmoins, les bailleurs privés particuliers ne sont souvent pas en mesure d'assumer l'annulation des loyers commerciaux et les mesures fiscales destinées à compenser ces pertes ne sont pas toujours suffisantes.

1.2.2.3 Propositions

- Proposer aux TPE et aux PME un accompagnement de la Région et des chambres consulaires, d'une part dans leurs démarches avec les établissements bancaires et d'autre part dans leurs stratégies de communication afin de leur permettre de gagner en visibilité. Cela pourrait être complété par un accompagnement humain, visant à instaurer un dialogue pour diminuer les inquiétudes et faciliter le redémarrage ;
- Mettre en place un guichet régional unique et transversal pour les entreprises, en capacité de les orienter vers les outils existants mis en place par la Région ;
- Aider les entreprises qui n'ont pas eu accès aux dispositifs existants (notamment les SIAE) à relancer leur activité à court terme notamment *via* le fonds résilience ;
- Accélérer les délais de paiement des collectivités publiques aux entreprises ;
- Demander à l'Etat la mise en place d'un crédit d'impôt pour les petits bailleurs privés qui ne peuvent faire face à l'exonération des loyers ;
- Inclure rapidement dans tous les contrats d'assurance une garantie « catastrophe sanitaire » articulée sur le même principe que les catastrophes naturelles, avec un financement assureur/Etat moyennant cotisation ou taxes spécifiques ;
- Concernant la filière construction, encourager la relance des projets mis en arrêt par les collectivités, notamment en proposant à l'Etat d'octroyer des prêts bonifiés aux collectivités qui lanceraient des chantiers de travaux ;
- Mettre à disposition des télétravailleurs des lieux partagés dans les grands ensembles de logements (copropriétés, ensembles de logement social) afin d'améliorer les conditions de travail, notamment pour les salariés vivant en logement exigus.

1.2.3 Agriculture

1.2.3.1 Mesures à encourager

Des initiatives franciliennes à encourager

La Région Ile-de-France soutient les producteurs les plus fragilisés afin de préserver le tissu agricole francilien, notamment dans les filières les plus touchées par la crise sanitaire. Ainsi, un fonds d'urgence de 1,5 million d'euros est mis en place pour les exploitations les plus en difficulté, notamment les horticulteurs et pépiniéristes. Il prend la forme d'aides de trésorerie.

Par ailleurs, l'un des objectifs est d'ancrer durablement l'engouement des Franciliens pour la consommation de proximité. Une enveloppe d'un million d'euros est ainsi consacrée aux circuits courts de commercialisation, par bonification des aides à l'investissement pour la création de points de vente directe (drives fermiers, magasins de producteurs, casier, etc.).

La Région s'engage enfin à acheter aux producteurs franciliens pour un million d'euros d'arbres et végétaux, qui seront plantés au siège de la Région et dans les lycées d'Ile-de-France.

D'autres initiatives régionales à souligner

La Région des Pays de la Loire en lien avec la Chambre régionale d'agriculture a quant à elle expérimenté une démarche innovante visant à aider les producteurs à trouver de nouveaux débouchés de proximité auprès des consommateurs. Des « boutiques en ligne » ont été développées à l'échelle des territoires, *via* un site internet alimenté en continu par la Chambre régionale d'agriculture. Les commandes passées auprès des producteurs référencés sont ensuite livrées à domicile ou en point relais¹⁹.

1.2.3.2 Manques et insuffisances

Les représentants de l'agriculture francilienne s'inquiètent particulièrement du manque de travailleurs saisonniers pour la période estivale à venir.

Par ailleurs, la période de confinement a mis en évidence la demande croissante des Franciliens pour des produits locaux, mais ces derniers ont parfois du mal à atteindre les consommateurs. Le Ceser encourage fortement les aides régionales visant à augmenter le nombre de points de vente directe et précise que cette multiplication mérite d'intervenir sur le court terme, afin de dynamiser les petites exploitations agricoles franciliennes dans les semaines et les mois à venir.

¹⁹ Région Pays de la Loire, « Acheter local pour soutenir les producteurs sur proximité.fr », 20 avril 2020

1.2.3.3 Propositions

- Mettre en lien les offres et les demandes d'emplois saisonniers agricoles en Ile-de-France, en ciblant, entre-autres, les bassins d'emploi franciliens ;
- Permettre la mise en relation des producteurs franciliens et des sociétés de service, sur le même modèle que la plateforme d'aide alimentaire ;
- Encourager le développement de circuits courts et la multiplication des systèmes de vente directe de produits agricoles franciliens, notamment en augmentant le nombre de points relais par une aide couplée Etat-Région.

1.2.4 Transports

1.2.4.1 Mesures à encourager

Des initiatives franciliennes à encourager

Outre les mesures de protection sanitaire dans les transports, Ile-de-France Mobilités a annoncé le remboursement des abonnements Navigo et Imagine R de la période du 1er avril au 10 mai 2020.

De plus, le Ceser est favorable à la prolongation d'un mois gratuit qui a été mise en place pour les nouveaux abonnés aux vélos à assistance électrique « Véligo Location ». En outre, la Région finance un réseau express régional vélo (RER-V) afin de permettre aux usagers franciliens de circuler sur des pistes cyclables en toute sécurité.

Enfin, les déplacements des personnels de santé ont également été facilités par la mise en place de 22 nouvelles lignes temporaires de bus entre grands pôles hospitaliers, par la mise à disposition de 100 vélos à assistance électrique gratuitement ainsi que par des services de transport à la demande, notamment des taxis.

1.2.4.2 Manques et insuffisances

Les organisations franciliennes relèvent un manque de clarté quant à la reprise de certains chantiers, dont le prolongement nord de ligne 14 du métro, qui était, avant le confinement, prévu en septembre 2020. En effet, sa mise en service doit être une priorité de la sortie de crise, puisqu'elle permettra de délester la ligne 13 d'environ 25 % de ces usagers. Néanmoins, aucune indication claire n'a été diffusée à ce sujet alors que les incertitudes liées à l'interruption du chantier sont nombreuses.

Par ailleurs, les organisations représentées au Ceser s'inquiètent de la potentielle augmentation de vingt euros qui pourrait intervenir sur les Pass Navigo pour faire face au déficit d'IDF Mobilités.

1.2.4.3 Propositions

- Inciter les usagers à ne pas emprunter les transports en commun aux heures de pointe dans les prochains mois, en encourageant le télétravail lorsqu'il est possible ainsi que la mise en place d'horaires décalés ;
- Pérenniser le renforcement des mesures de nettoyage, notamment dans les trains, et le rôle d'IDF Mobilités en matière de diffusion de bonnes pratiques (messages de prévention et d'incitation au port du masque) ;
- Maintenir les initiatives visant à la multiplication des pistes cyclables, en veillant à la continuité de ces dernières et à l'absence de conflits d'usage avec les piétons ;
- Clarifier le calendrier de livraison des chantiers en cours, notamment de la mise en service de la prolongation de la ligne 14 du métro ;
- Rejeter les possibilités de réduction du trafic et d'augmentation du tarif du Pass Navigo de vingt euros. Envisager d'autres options, comme de limiter l'augmentation au niveau de l'inflation ou de recourir à l'emprunt.

1.2.5 Education

1.2.5.1 Mesures à encourager

Des initiatives franciliennes à encourager

Afin que l'enseignement puisse se poursuivre à domicile, l'environnement numérique de travail (ENT) « monlycee.net » a été renforcé par la Région. Ce dispositif, lancé et financé par la Région depuis 2017, offre des outils de collaboration et de partage entre professeurs, lycéens et parents d'élèves. Depuis le confinement, l'ENT s'est enrichi d'un module de conférence en direct qui permet aux professeurs d'échanger avec leurs élèves de manière instantanée. Ce nouveau module peut accueillir 18 500 utilisateurs simultanément. Cette consolidation de l'outil constitue ainsi une première réponse à l'enjeu de continuité pédagogique, mais reste encore partielle à ce stade, compte tenu de l'afflux des connexions. En effet, l'Île-de-France scolarise 444 000 lycéens.

D'autres initiatives régionales à souligner

La Région Centre-Val de Loire se mobilise également pour soutenir la continuité pédagogique, en multipliant par dix la capacité des serveurs et en proposant aux chefs d'établissement de mettre à disposition des élèves qui en auraient besoin leur stock d'ordinateurs et de tablettes.

1.2.5.2 Manques et insuffisances

Malgré les efforts de la Région qui a engagé un virage numérique important dès 2019 dans les lycées, le Ceser constate que la majorité des lycéens n'est pas encore équipée et que l'accès aux ENT a été insuffisant durant la période de confinement.

En outre, la question du sous équipement dans les lycées constitue un véritable enjeu de sécurité sanitaire et un blocage pour certains établissements en vue de la rentrée 2020. Des proviseurs ont témoigné de l'impossibilité de rouvrir non seulement les services de

restauration mais également les locaux dans leur ensemble, compte tenu d'aménagements non adaptés au respect des normes sanitaires et de l'insuffisance des effectifs des personnels dédiés.

Enfin, le Ceser souligne que la situation des élèves les plus en difficulté, notamment des lycéens qui ont décroché durant le confinement, mérite une attention particulière. Pour tous ces élèves, il semble en effet inconcevable d'entamer une nouvelle année scolaire en septembre sans accompagnement spécifique.

1.2.5.3 Propositions

- Elaborer et distribuer un « kit de base » aux lycéens franciliens, afin qu'ils soient dotés équitablement (outil informatique, connexion de qualité (via clé 4G si nécessaire) et manuels papier de référence). Soutenir et financer la mise en place d'un poste spécifique de responsable informatique dans chaque lycée, entièrement dédié à la mise en route et à la maintenance des systèmes informatiques ;
- Permettre un accompagnement spécifique des lycéens qui ont échappé à l'enseignement à distance pendant le confinement, avec des dispositifs de remise à niveau et la possibilité d'un accompagnement psychologique ;
- Renforcer l'aide à l'orientation des lycéens par la création d'une ligne téléphonique dédiée dès cet été, en complément des plateformes numériques existantes (Oriane et Onisep) ;
- Faciliter le dialogue et la concertation entre tous les acteurs (représentants des élèves, parents, enseignants, personnels et élus) au sein d'instances existantes telles que le CIAEN²⁰ et le CAVL²¹, pour préparer la rentrée scolaire 2020. En local, veiller à ce que les commissions hygiène et sécurité (CHS) se tiennent régulièrement ;
- Afin de permettre la reprise physique des élèves dès septembre 2020 :
 - Renforcer l'aménagement des locaux, en multipliant les points d'eaux, en proscrivant les dispositifs de séchage de mains par air soufflé, en mettant en place des tables individuelles et en mettant à disposition des enseignants des équipements de sonorisation (microphones et enceintes adaptés), pour leur permettre d'être audibles tout au long de la journée, le port de masque étouffant les voix ;
 - Elaborer des dispositifs permettant un enseignement « mixte » en présentiel et à distance, en équipant les classes de systèmes de visio-conférence afin que les élèves à distance aient la possibilité de suivre le même cours que celui dispensé aux élèves présents physiquement ;
 - Renforcer les équipes d'entretien, de nettoyage et de restauration scolaire, en augmentant les embauches et les formations, en revalorisant ces postes et en assurant leur protection sanitaire ;
- S'opposer à la disparition de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS), dont l'expertise en matière d'hygiène est importante en période de crise sanitaire.

²⁰ Conseil inter-académique d'Education nationale d'Ile-de-France

²¹ Conseil académique de la vie lycéenne

1.2.6 Enseignement supérieur et recherche

1.2.6.1 Mesures à encourager

Des initiatives franciliennes à encourager

Pour lutter contre la précarité étudiante, la Région se mobilise notamment *via* une aide à l'équipement numérique aux élèves boursiers qui entrent à l'université.

Par ailleurs, pour soutenir les personnels soignants des hôpitaux publics et privés en Ile-de-France, une aide individuelle régionale est attribuée aux étudiants en soins infirmiers inscrits dans un institut de formation et engagés, durant leur stage, à la gestion de la crise aux côtés des équipes médicales et soignantes. Cette aide vient en complément des indemnités de stage habituellement versées.

Plus largement, le Ceser relève que le budget supplémentaire voté par le conseil régional le 11 juin 2020 va permettre d'augmenter le nombre de bourses attribuées dans les formations sanitaires et sociales.

D'autres initiatives régionales à souligner

La Région Occitanie met à disposition 1 500 ordinateurs portables aux étudiants boursiers, afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité à distance. Ces ordinateurs sont mis à disposition des huit universités d'Occitanie, qui sont chargées de les remettre directement aux étudiants identifiés.

Par ailleurs, suite à la fermeture de tous les lieux de formation, les Régions Normandie et Nouvelle-Aquitaine assurent le maintien de la rémunération des stagiaires en créant un motif d'absence exceptionnel.

1.2.6.2 Manques et insuffisances

Le Ceser souhaite mettre en évidence les difficultés financières particulières rencontrées par les étudiants franciliens, qui ont massivement dû faire face à une perte de leur emploi étudiant ainsi qu'à la fermeture des restaurants universitaires et de la médecine universitaire durant la période de confinement. Une aide exceptionnelle de 200 euros sous conditions a été mise en place au niveau national pour les étudiants et certains jeunes de moins de 25 ans. Néanmoins, le montant de cette aide reste symbolique compte tenu du coût du logement et de la vie en Ile-de-France et en particulier à Paris.

Ces difficultés financières peuvent être accrues par le fait qu'un contrat d'apprentissage est souvent nécessaire pour obtenir le financement des études. Or, compte tenu des répercussions économiques de la crise du Covid-19, les organisations franciliennes anticipent des difficultés pour le recrutement en apprentissage pour la rentrée 2020.

Plus largement, les étudiants franciliens sont contraints de valider leur second semestre dans des conditions d'enseignement difficiles (annulation des mobilités internationales, stress lié aux examens à distance), modalités risquant d'augmenter le nombre de redoublements et d'abandons, notamment en première année de licence. A ce stade, les conditions de reprise des cours à la rentrée sont encore très incertaines.

Enfin, concernant la recherche, les organisations du Ceser relèvent le manque d'informations claires sur la réouverture des laboratoires de recherche et le prolongement des contrats doctoraux.

1.2.6.3 Propositions

- Coupler l'aide nationale de 200 euros versée aux étudiants et aux jeunes précaires avec une aide régionale du même montant ;
- En partenariat avec l'Etat et les Universités, contribuer à la réouverture des bibliothèques universitaires en leur donnant les moyens d'accueillir leurs usagers dans le respect des conditions sanitaires en vigueur, *via* le recrutement de personnels (permettant ainsi d'étendre les créneaux horaires et de procéder au nettoyage nécessaire) ;
- Renforcer la visibilité de la plateforme régionale « Ensemble pour l'emploi » auprès des étudiants et des employeurs ;
- Permettre la réouverture de tous les laboratoires et centres documentaires en Ile-de-France, dans le respect des normes sanitaires ;
- Prolonger les allocations doctorales régionales d'une durée au moins égale à la durée d'arrêt effectif des travaux.

1.2.7 Culture

1.2.7.1 Mesures à encourager

Des initiatives franciliennes à encourager

En Ile-de-France, un fonds régional de soutien aux professionnels de la culture les plus touchés de 10 millions d'euros a été mis en place pour :

- maintenir le niveau d'emploi artistique et technique et la rémunération des intermittents du spectacle ;
- faire face aux annulations et préserver la réalisation et la diffusion des créations des équipes artistiques ;
- être solidaire de tous les acteurs du spectacle vivant face à l'impact foudroyant de l'épidémie et de ses effets structurels sur l'économie du secteur.

En outre, le Ceser souligne tout particulièrement les initiatives régionales visant au maintien des financements pour le spectacle vivant.

D'autres initiatives régionales à souligner

Dans d'autres territoires régionaux, des initiatives méritent d'être encouragées. Ainsi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a présenté le 5 mai 2020 un plan de sauvetage culturel de 32 millions d'euros, bâti en étroite concertation avec tous les acteurs de la culture²². Ce plan contient plusieurs volets, dont le « maintien des subventions événement » votées avant le 30 juin 2020, même si les événements ont été annulés, le « coup de pouce Avance 2020 », permettant aux bénéficiaires de subvention d'obtenir 50 % d'avances pour les événements planifiés à partir du mois de juillet 2020 ou encore le volet « la Région fête le cinéma », pour soutenir la création et les salles de cinéma indépendantes.

²² Régions de France, « Auvergne-Rhône-Alpes : un grand plan de relance pour la culture », 7 mai 2020

1.2.7.2 Manques et insuffisances

Les organisations de la société civile francilienne ont pointé des insuffisances dans la stratégie de communication mise en place par la Région pour valoriser les richesses culturelles du territoire. Contrairement à d'autres Régions qui ont anticipé ce point, l'Ile-de-France a peu communiqué autour de sa culture et de son patrimoine, si bien que la première phase du déconfinement durant laquelle les Franciliens ne pouvaient pas se déplacer au-delà de 100km n'a pas permis de réelle reprise des activités culturelles, même en plein air, sur le territoire.

Les organisations du Ceser ont aussi pointé les difficultés pouvant dès à présent être anticipées pour faire revenir, en septembre 2020, le public dans des lieux fermés tels que les salles de spectacles, les musées très fréquentés, etc. Il est essentiel que le public s'y sente en sécurité et soit assuré que les gestes de distanciation physique soient respectés.

Enfin, les organisations culturelles s'inquiètent particulièrement du maintien des aides franciliennes annuelles qui sont accordées en fonction du nombre de représentations et d'événements. En effet, si les quotas débloquent ces aides restent les mêmes pour 2021, il est certain que nombre de compagnies et d'associations culturelles verront ces aides – qui leur sont pourtant vitales – considérablement décroître.

1.2.7.3 Propositions

- Mettre en place une campagne de communication physique et numérique pour valoriser les richesses culturelles et patrimoniales afin d'encourager la reprise du secteur (à lier avec la reprise du tourisme francilien) ;
- Mettre en place un label sanitaire permettant de rassurer les publics des lieux culturels lors de leur réouverture, certifiant que les règles sanitaires y sont respectées ;
- Concernant les aides accordées aux compagnies théâtrales, conserver comme référence le nombre de représentations données en 2019 (ne pas prendre en compte 2020), afin que les compagnies ne subissent pas de baisse de leurs subventions régionales ;
- Mettre en place un chèque-culture régional sur le modèle des chèques-vacances pour les Franciliens, s'appliquant uniquement en Ile-de-France, afin de soutenir les acteurs du secteur et de recréer du lien social autour de la culture ;
- Organiser des Assises régionales de la culture à la rentrée 2020 regroupant l'ensemble des acteurs culturels soutenus par la Région.

1.2.8 Tourisme

1.2.8.1 Mesures à encourager

Des initiatives franciliennes à encourager

Les aides de la Région apportées ne sont pas spécifiques au secteur touristique mais sont les mêmes que celles apportées à toutes les entreprises.

Au niveau national, l'Etat a débloqué 18 Milliards d'euros dans le cadre d'un plan tourisme pour permettre la relance du secteur, notamment en incitant le tourisme en France, en autorisant la réouverture des cafés dans les zones vertes dès le 25 mai et en permettant le maintien du chômage partiel jusqu'à septembre 2020.

D'autres initiatives régionales à encourager

Dans le cadre du plan d'urgence de la Région Occitanie voté le 3 avril dernier, des mesures spécifiques sont dédiées au secteur du tourisme : il s'agit d'un plan d'un montant de 3M€ pour soutenir toute la filière tourisme. Sans attendre le 11 mai, la Région Occitanie et le comité régional du tourisme (CRT) ont enclenché ce plan qui mobilise une grande partie de l'équipe du CRT et se déroulera en 3 temps : dès la sortie de confinement, pendant la saison estivale et à l'automne.

Le fonds COVID Résistance, doté de 27,5 M€, est cofinancé par la Région Bretagne, les 4 départements, les 60 intercommunalités en Bretagne et l'association des Iles du Ponant, ainsi que la Banque des Territoires. Il s'adresse aux TPE, commerçants, artisans, hôtels et restaurants, acteurs de l'ESS, associations qui n'ont pu bénéficier ni des aides de l'État, ni de financements bancaires depuis le début de la crise sanitaire. Il pourra aussi intervenir en complément du Fonds national de solidarité financé par l'État et les Régions françaises.

1.2.8.2 Manques et insuffisances

Les organisations représentant la société civile francilienne déplorent le fait que la Région n'ait pas anticipé la reprise en valorisant les avantages de la région la plus touristique de France, comme d'autres Régions (Bretagne et Corse par exemple...) ont très tôt commencé à le faire. Une telle campagne de communication aurait eu deux avantages : d'une part elle aurait permis de relancer le tourisme infrarégional dans la première phase du déconfinement, d'autre part elle aurait incité les Français des autres régions à visiter l'Île-de-France dans la deuxième phase du déconfinement.

Les îles de loisirs de la Région sont une spécificité qui pourrait permettre de valoriser le patrimoine régional pour relancer le tourisme. On peut en effet envisager que ces îles créent des liens entre différents secteurs dont la reprise sera difficile : le tourisme, la culture et le sport. Les îles de loisirs de la Région pourraient servir à accueillir des événements culturels, des stages de sport etc., en plein air et donc impliquant moins de risques sanitaires, qui représenteraient autant d'atouts pour la valorisation touristique de la région.

De même que pour les lieux culturels, la sécurité sanitaire sera l'une des conditions pour faire revenir les touristes dans les lieux d'hébergement, de restauration et de visites touristiques. Les pouvoirs publics ont un rôle sur ce point, d'une part en facilitant la mise en place des gestes barrières, mais surtout en faisant savoir que ceux-ci sont respectés dans les lieux touristiques quand c'est le cas.

1.2.8.3 Propositions

- Mettre en place une campagne de communication physique et numérique valorisant le patrimoine touristique de la Région Ile-de-France, à destination des Franciliens mais aussi des touristes français des autres régions ;
- Mettre en place un label sanitaire faisant savoir que les lieux touristiques, d'hébergement et de restauration respectent les gestes barrières et ne présentent pas de risques sanitaires ;
- Valoriser l'intérêt touristique des îles de loisirs de la Région, en développant plus largement les événements culturels et sportifs existants.

1.2.9 Sports

1.2.9.1 Mesures à encourager

Des initiatives franciliennes à encourager

La Région a encouragé les acteurs du secteur des sports à dynamiser leur reprise d'activité, notamment en développant le tourisme sportif en Ile-de-France à partir de juillet 2020 : des stages de sports nautiques dans les bases de loisirs ont par exemple été soutenus par l'exécutif régional.

De plus, la Région s'est engagée à fournir aux associations et clubs sportifs tous les financements qui avaient déjà été votés pour l'année 2021.

Au niveau national, le ministère des Sports a mis en place deux mesures économiques qui ont été plébiscitées par le secteur²³ :

- la demande de report de paiement des charges sociales et/ou fiscales est à 74 % la mesure la plus demandée par le secteur sportif ;
- le recours au fonds de solidarité national (aide de 1 500€) a été sollicité par 33 % des structures sportives et 51 % spécifiquement dans le secteur marchand.

Par ailleurs, le projet « Soutien ton club » encouragé par le ministère des Sports permet aux adhérents d'un club sportif de faire un don, déductible d'impôts, pour le soutenir : 90 % du montant revient ainsi au club où l'adhérent pratique son sport et 10 % revient à un club de la fédération en difficulté.

D'autres initiatives régionales à souligner

Afin de permettre au mouvement sportif de faire face à cette situation exceptionnelle, les subventions aux événements de la Région Normandie seront maintenues en cas d'annulation, en prenant en compte les dépenses réalisées par les associations. En outre, la Région Normandie va mettre en place un fond exceptionnel de soutien de 3 millions d'euros qui lui permettra d'intervenir sur les situations les plus critiques. Ce fond, qui a vocation à être mobilisé à court terme mais aussi au moment du redémarrage de la prochaine saison sportive, sera mis en œuvre par la Région, avec l'appui d'une cellule opérationnelle de coordination associant le mouvement sportif et les collectivités locales.

²³ Etude CoSMoS

1.2.9.2 Manques et insuffisances

Les plus grandes difficultés concernent les sports qui se pratiquent à l'intérieur, les sports de contact et les sports d'équipe. En effet, jusqu'au 22 juin 2020, seuls les sports se pratiquant individuellement en extérieur ont été autorisés ; les salles de sports et différents lieux sportifs destinés à héberger les autres types de sport ont été jusqu'alors fermés, sans que l'on puisse déterminer la date et la pérennité de leur reprise.

Dans ce cadre, il est difficile d'inciter les adhérents des clubs à se réinscrire pour l'année 2020-2021. En effet, face à l'incertitude d'une deuxième vague de Covid-19 à l'automne 2020, il faudra parvenir à rassurer les adhérents des clubs sportifs afin qu'ils renouvellent leurs adhésions, alors même qu'il n'est pas certain que les clubs pourront être ouverts toute l'année.

Les équipements sportifs tels que les centres équestres dont l'entretien implique des coûts fixes conséquents même en cas de fermeture ont subi des pertes à double titre durant la période de confinement. En cas de deuxième vague, une attention particulière de nature économique sera nécessaire pour leur permettre de maintenir la pérennité de leurs installations.

1.2.9.3 Propositions

- Mettre en place une aide matérielle permettant le respect des gestes barrières dans les clubs sportifs (distribution de masques et gels hydroalcooliques, achat de matériels et aide aux rénovations) ;
- Réaliser une campagne de communication pour inciter les Franciliens à renouveler leur adhésion au sein de leur club sportif ;
- Mettre en place des stages sportifs en plein air subventionnés par la Région pendant l'été, pour permettre la découverte de nouvelles activités sportives afin d'encourager les nouvelles adhésions sportives ;
- Développer massivement le « sport bien être » pour tous, *via* la promotion et l'organisation de cours collectifs de découverte en plein air, dans des espaces prêtés par les collectivités franciliennes, avec des systèmes d'adhésion souples.